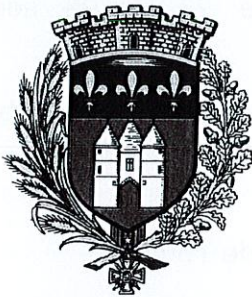


République Française
Département de Seine et Marne

N°

2020 / 001



Ville de Tournan-en-Brie

DECISION

SERVICES TECHNIQUES
CH/SP/LG

Le Maire de TOURNAN-EN-BRIE,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du :

- ◆ 10 avril 2014 notamment l'alinéa 4 de l'article premier accordant la délégation à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122/22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique entrée en vigueur à compter du 1^{er} avril 2019,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 février 2019 attribuant, autorisant le Maire à signer le marché ainsi que les éventuels modifications du marché de rénovation du stade de Tournan-en-Brie à la société TP Goulard,

Vu la décision de modification n° 1 du marché n° 2019/70 en date du 22 mai 2019,

Vu la décision de modification n° 2 du marché n° 2019/70 en date du 19 juillet 2019,

Vu la décision de modification n° 3 du marché n° 2019/128 en date du 24 octobre 2019,

Considérant la nécessité de réaliser divers travaux supplémentaires concernant la réalisation d'un drainage du terrain de la piste d'athlétisme

DECIDE :

Article 1 : de passer une modification n°4 du marché de rénovation du stade de Tournan-en-Brie avec la société :

**SAS TP GOULARD
92 rue Gambetta
77210 AVON**

Envoyé en préfecture le 07/01/2020

Reçu en préfecture le 07/01/2020

Affiché le



ID : 077-217704709-20200107-20200001-CC

Article 2 : Le montant de la modification n° 4 du marché est de 22 974 € HT.

Article 3 : Les dépenses seront imputées au chapitre 23 de la section investissement du budget de la commune.

Article 4 : La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation sera adressée à :

- ✉ Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy,
- ✉ Le comptable assignataire,
- ✉ Monsieur le Directeur de la Société TP Goulard.

Fait à Tournan-en-Brie, le 7 JAN. 2020

Laurent GAUTIER



Maire de Tournan-en-Brie

COMMUNE DE TOURNAN-EN-BRIE
1, place Edmond de Rothschild
77220 Tournan-en-Brie



MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION DU STADE DE
TOURNAN-EN-BRIE

Modification de marché n° 4
(Marché n° MAPA2019/T/ST/01)

Entre :

Le Maitre d'Ouvrage :
Mairie de Tournan-en-Brie
1, place Edmond de Rothschild
77220 Tournan-en-Brie

Représentée par Monsieur Laurent GAUTIER, Maire de Tournan-en-Brie ;

ET

L'entreprise :
La société TP GOULARD
92 rue Gambetta
77210 AVON

Représentée par Monsieur Eric LAFOND, chef d'agence

Envoyé en préfecture le 07/01/2020

Reçu en préfecture le 07/01/2020

Affiché le



ID : 077-217704709-20200107-20200001-CC

ARTICLE 1 : OBJET DE LA MODIFICATION DU MARCHÉ

La présente modification n°4 du marché a pour objet la réalisation de tranchées drainantes sur l'emprise du terrain de la piste d'athlétisme afin de remédier à la non imperméabilisation du terrain.

ARTICLE 2 : MONTANT

Le montant des travaux supplémentaires objet de la présente modification n° 4 est fixé à 22 974 € HT conformément au devis joint. Le montant du marché intégrant la présente modification est ramené à 1 129 777,23 € HT.

ARTICLE 3 : DELAI

Le délai du marché est prolongé de 4 semaines pour la réalisation des travaux objet de la présente modification du marché.

ARTICLE 4 : CLAUSES GENERALES

Toutes les autres clauses du marché demeurent applicables.

Le Titulaire du marché

le Représentant du Pouvoir adjudicateur

A Avon le : 06 janvier 2020

Laurent GAUTIER

Maire de Tournan-en-Brie

Monsieur ERIC LAFOND

Chef d'Agence


Société TP GOULARD

Tournan-en-Brie le 7 JAN. 2020

Tournan-en-Brie le



Le Chef d'Agence
E. LAFOND

Envoyé en préfecture le 07/01/2020

Reçu en préfecture le 07/01/2020

Affiché le

ID : 077-217704709-20200107-20200001-CC



TP GOULARD

92, rue Gambetta

77215 AVON

T/ +33 1 60 74 56 50

F/ +33 1 60 72 55 37

COMMUNE DE TOURNAN-EN-BRIE

Place Edmon de Rothschild

77220 TOURNAN-EN-BRIE

AVON le 20 décembre 2019

Devis

> Notre référence : SME0435A19 V06 - Stade de Tournan - Devis 06

Devis 06

> Affaire suivie par : Sébastien MAUSSE

**Stade de Tournan en Brie
Piste d'Athlétisme
Réseaux de drainage**

Maître d'ouvrage

COMMUNE DE TOURNAN-EN-BRIE

Place Edmon de Rothschild

77220 TOURNAN-EN-BRIE

T/ 01 64 42 52 43

Siège social - TP GOULARD

92, rue Gambetta

FRANCE - 77215 AVON

T/ +33 1 60 74 56 50 F/ +33 1 60 72 55 37

DEVIS

> Notre référence : SME0435A19 V06 - Stade de Tournan - Devis 06
Devis 06

Devise : Euro

| Désignation des ouvrages | | Unité | Quantité | Prix Unitaire | Montant H.T |
|--------------------------|--|----------------|-----------|---------------|------------------|
| Devis 06 | | | | | |
| 1.10 | Réalisation d'une tranchée drainante en intérieur de piste. Section 50x50 comprenant géotextile, drain 110mm, comblement en grave drainante. | ML | 265,000 | 46,70 | 12 375,50 |
| 1.20 | Fourniture et pose de drain de 200mm pour évacuation de la tranchée drainante vers le bassin | ML | 35,000 | 33,10 | 1 158,50 |
| 1.30 | Regard a grille fonte 50x50 dans la noue en intérieur de piste. Y compris son raccordement sur le drain de 100mm | U | 4,000 | 475,00 | 1 900,00 |
| 1.00 | Mise en place de protection sur la piste durant les travaux. Positionnement d'un camion grue sur site durant les 3 jours d'intervention pour apport et évacuation des matériaux. (Apport grave drainante 160t, évacuation déblais 160t) l'ensemble au dessus de la piste, le revêtement ne permet pas le franchissement de PL | J | 4,000 | 825,00 | 3 300,00 |
| 1.40 | Régalage fin de la terre en fin de travaux | M ² | 1 325,000 | 1,10 | 1 457,50 |
| 1.50 | Engazonnement | M ² | 1 325,000 | 2,10 | 2 782,50 |
| Total Devis 06 | | | | | 22 974,00 |

Envoyé en préfecture le 07/01/2020

Reçu en préfecture le 07/01/2020

Affiché le

ID : 077-217704709-20200107-20200001-CC



AVON le 20 décembre 2019

DEVIS Récapitulatif

> Notre référence : SME0435A19 V06 - Stade de Tournan - Devis 06
Devis 06

Devise : Euro

Devis 06

22 974,00

| | |
|-------------------------------|------------------|
| Total H.T. | 22 974,00 |
| T.V.A 20,00% | 4 594,80 |
| Montant T.T.C. en Euro | 27 568,80 |

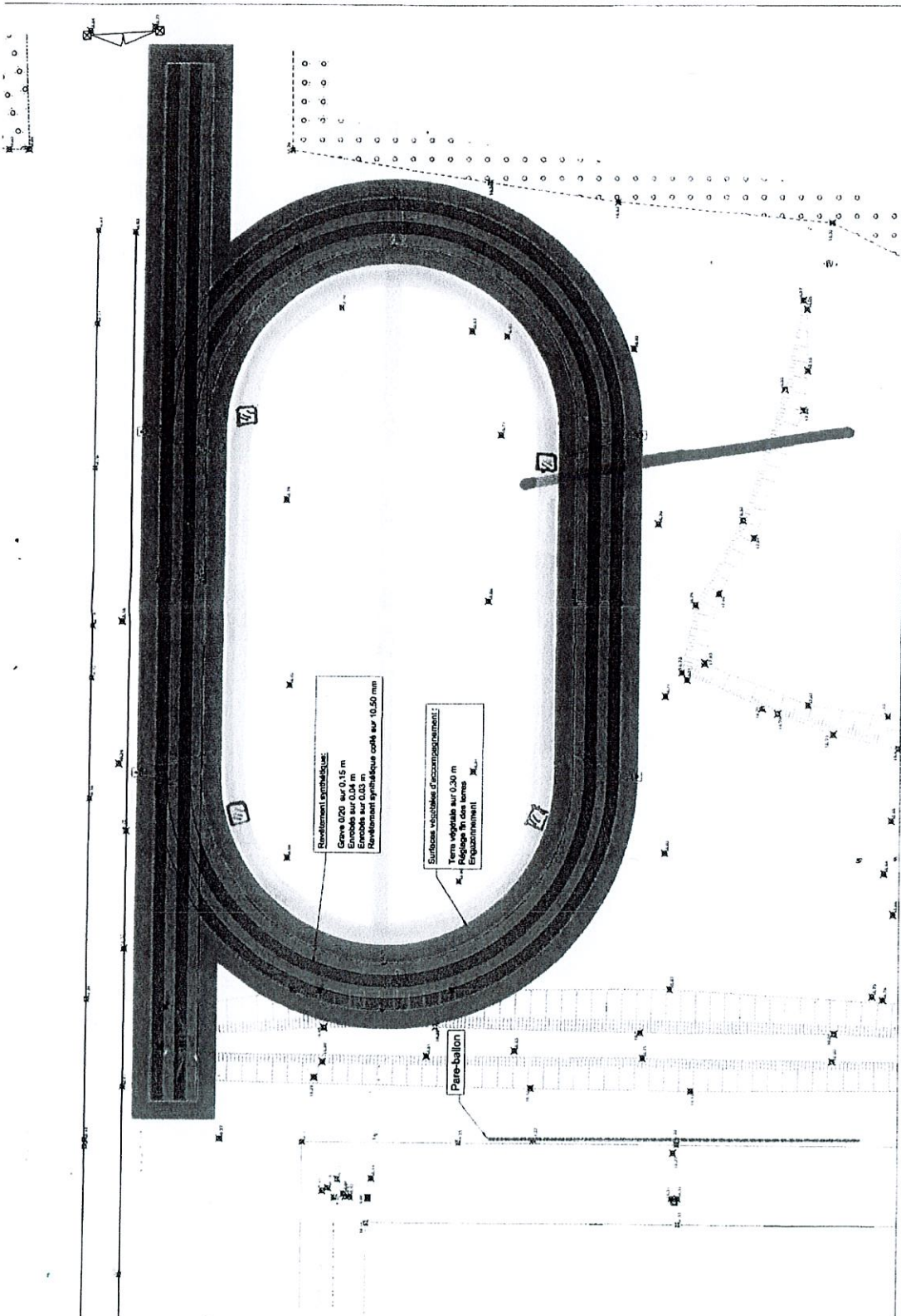
Envoyé en préfecture le 07/01/2020

Reçu en préfecture le 07/01/2020

Affiché le



ID : 077-217704709-20200107-20200001-CC



Tranchée drainante 50x50 - Drain ϕ 110 mm.

→ Drain ϕ 200 vers bassin.

▣ Regard 50x50 a grille.

République Française
Département de Seine et Marne

N°



2020 / 002

Ville de Tournan-en-Brie

DECISION

SERVICES TECHNIQUES
CH/SP/LG

Le Maire de TOURNAN-EN-BRIE,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du :

- ◆ 10 avril 2014 notamment l'alinéa 4 de l'article premier accordant la délégation à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122/22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique entrée en vigueur à compter du 1^{er} avril 2019,

Vu la décision n°2019-090 en date du 18 juillet 2019 attribuant le marché de travaux d'enfouissement des réseaux rue des Frères Vinot (lot 1 du marché) à la société Eiffage Energie,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires et d'ajuster les quantités réellement exécutées,

DECIDE :

Article 1 : de passer une modification n° 1 du marché de travaux de réhabilitation de voiries notamment une opération d'enfouissement de réseaux rue des Frères Vinot (lot 1 du marché) avec la société :

**EIFFAGE ENERGIE IDF
Agence Infra Nord Est,
8 bis, avenue Joseph Paxton,
77164 Ferrières-en-Brie**

Article 2 : Le montant de la modification n° 1 du marché (lot 1 : enfouissement des réseaux) est de 12 071 € HT.

Envoyé en préfecture le 09/01/2020

Reçu en préfecture le 09/01/2020

Affiché le



ID : 077-217704709-20200109-20200002-CC

Article 3 : Les dépenses seront imputées au chapitre 23 de la section investissement du budget de la commune.


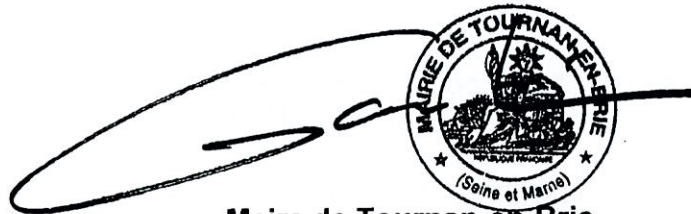
Article 4 : La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation sera adressée à :

- ☞ Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy,
- ☞ Le comptable assignataire,
- ☞ Monsieur le Directeur de la Société Eiffage Energie.

Fait à Tournan-en-Brie, le - 9 JAN. 2020

Laurent GAUTIER



Maire de Tournan-en-Brie

COMMUNE DE TOURNAN-EN-BRIE
1, place Edmond de Rothschild
77220 Tournan-en-Brie



**MARCHE DE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE
DES FRERES VINOT ET DE REFECTION DES RUES DU MOULIN,
RUE DU MARCHE ET RUE DES FRERES VINOT**

LOT N°1 : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX
(Marché n° MAPA2019/T/ST/06)

Modification n° 1 du marché

Entre :

Le Maître d'Ouvrage :

Mairie de Tournan-en-Brie
1, place Edmond de Rothschild
77220 Tournan-en-Brie

Représentée par Monsieur Laurent GAUTIER, Maire de Tournan-en-Brie ;

et

L'entreprise :

La société EIFFAGE ENERGIE IdF
Agence Infra Nord Est
8 bis, avenue Joseph PAXTON
77164 FERRIERES-EN-BRIE

Représentée par Monsieur Jonathan HEURTEAUX, Directeur d'Agence

ARTICLE 1 : OBJET DE LA MODIFICATION

La présente modification n°1 a pour objet la réalisation de divers travaux supplémentaires d'enfouissement des réseaux sur des bâtiments initialement non prévus (le bâtiment de la Gendarmerie ainsi qu'un autre bâtiment situé rue Isaac Pereire mais raccordé depuis la rue des Frères Vinot). Cette présente modification n°1 ajuste également les quantités réalisées par rapport aux quantités prévisionnelles du marché.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA MODIFICATION

Le montant des travaux supplémentaires objet de la présente modification n°1 est fixé à 12 071,00 € HT conformément au devis détaillé joint.

Le nouveau prix du marché est ramené à 111 579,80 € HT, ce qui correspond à une augmentation de la valeur du marché égale à 12,13%.

ARTICLE 3: CLAUSES GENERALES

Toutes les autres clauses du marché demeurent applicables.

Le Titulaire du marché

Le .....



Monsieur Jonathan HEURTEAUX
Directeur d'Agence
Société EIFFAGE ENERGIE IdF

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES IDF
Agence Infra Nord Est
8 bis, avenue Joseph Paxton
77164 FERRIERES EN BRIE
TEL. 01 71 58 48 18

Le Représentant du Pouvoir adjudicateur

Laurent GAUTIER
Maire de Tournan-en-Brie

Tournan-en-Brie le : - 9 JAN. 2020

Enfouissement rue Vinot

Ferrières-en-Brie, le 27 novembre 2019

| Item | Description | Unité | Quantité | Quantité marché | | Prix de vente | | Variation | |
|------|---|-------|----------|-----------------|-------------|---------------|-------|------------|-------------|
| | | | | Par unité | Total | Par unité | Total | | |
| 1 | <p>Installation de chantier</p> <p>Ce prix s'applique forfaitairement à l'installation de chantier, à l'aménée à pied d'oeuvre de tout le matériel nécessaire à l'exécution des travaux et à la signalisation temporaire.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les frais relatifs aux aménagements du terrain, à la signalisation de chantier à l'égard de la circulation publique, la mise en place et le repliement de l'affichage réglementaire. - La fourniture, la mise en oeuvre, la surveillance, l'entretien, le remplacement éventuel de jour comme de nuit et le repliement en fin des travaux des dispositifs de signalisation temporaire de chantier. - Tous les frais relatifs au repliement des baraques et bâtiments de chantier, à enlèvement de débris et de détritus, au repliement du matériel de chantier, ainsi qu'aux frais de remise en état des lieux. <p>Il tient compte des frais d'établissement par huissier d'un état des lieux avant tout début d'exécution des travaux et la fourniture du rapport au Maître d'Oeuvre et au Maître d'Ouvrage. Le constat d'huissier intègre l'état des clôtures, des constructions, des ouvrages, des terrains privés ou publics traversés et de la voirie.</p> <p>Les installations d'accueil des salariés sur chantier sont conformes à la législation en vigueur.</p> <p>Le règlement sera effectué à raison de 60% au début des travaux et de 40% à la dernière situation des travaux.</p> | F | 1 | 698,50 € | 698,50 € | F | 1 | 698,50 € | 698,50 € |
| 2 | <p>Sondages</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, la réalisation des sondages d'une profondeur maximale de 1,50 m pour confirmation, dans les zones délicates, des plans des concessionnaires.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la démolition de chaussée ou trottoir quels que soient les matériaux constitutifs et leurs épaisseurs ; - les terrassements manuels ; - le chargement sur camion des matériaux non-récupérables, le transport aux décharges, le déchargement et les droits de décharge ; - la réfection à l'identique de la chaussée ou du trottoir. | U | 4 | 216,20 € | 864,80 € | U | 4 | 216,20 € | 864,80 € |
| 3 | <p>Piquetage et implantation</p> <p>Ce prix rémunère, au forfait, le piquetage et l'implantation du projet et des réseaux concessionnaires en présence des représentants des services concernés.</p> <p>Il tient compte de toutes les sujétions liées à la circulation des véhicules.</p> | F | 1 | 404,70 € | 404,70 € | F | 1 | 404,70 € | 404,70 € |
| 4 | <p>Plans d'exécution</p> <p>Ce prix rémunère, au forfait, la réalisation des plans d'exécution.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation des plans et schémas d'exécution. | F | 1 | 1 147,30 € | 1 147,30 € | F | 1 | 1 147,30 € | 1 147,30 € |
| 5 | <p>Contrôle de compactage</p> <p>Ce prix rémunère, au forfait, le contrôle de compactage des remblais des tranchées exécutés.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'aménée et repli du matériel d'essai de compactage ; - L'épreuve de convenance pour identification des matériaux utilisés dans le remblai ; - Le contrôle y compris mise en station sur le point d'essai ; - La fourniture du rapport au Maître d'Oeuvre. | F | 4 | 83,50 € | 334,00 € | F | 4 | 83,50 € | 334,00 € |
| 6 | <p>ECLAIRAGE PUBLIC</p> <p>Fourniture et pose de fourreaux dynothène Dn63</p> <p>Ce prix rémunère, au mètre, la fourniture et la pose de fourreaux dynothène diamètre 63 mm pour éclairage public.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☑ la fourniture et pose de fourreaux ; ☑ l'enrobage en sable ; ☑ la fourniture et la pose de grillage avertisseur ; <p>Les fourreaux seront aiguillés avec du fil de fer galvanisé.</p> <p>La quantité à prendre en compte résultera des plans d'exécution visés.</p> | M | 250 | 1,30 € | 325,00 € | M | 250 | 1,30 € | 325,00 € |
| 7 | <p>Fourniture et pose de câble de terre</p> <p>Ce prix rémunère, au mètre, la fourniture et la pose en fond de tranchée d'un câble de terre en cuivre nu de section 25 mm².</p> | M | 250 | 3,10 € | 775,00 € | M | 250 | 3,10 € | 775,00 € |
| 8 | <p>Fourniture et pose de câble d'alimentation</p> <p>Ce prix rémunère, au mètre, la fourniture et le tirage de câble d'alimentation R2V 4x16.</p> <p>Il tient compte de toutes les sujétions liées à la présence de chambres et à la circulation automobiles et piétonnière.</p> | M | 250 | 6,70 € | 1 675,00 € | M | 250 | 6,70 € | 1 675,00 € |
| 9 | <p>Fourniture et pose de candélabre d'éclairage public</p> | U | 8 | 2 359,70 € | 18 877,60 € | U | 8 | 2 359,70 € | 18 877,60 € |

| | | | | | | | | | | |
|----|---|---|-----|------------|-------------|---|-----|------------|-------------|------------|
| | <p>Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et pose de candélabre simple crose d'une hauteur de 6,00 mètres.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la réalisation du massif de fondation • mât de type "LION 500", hauteur 6,00 mètres, pied fonte, Fut AG Diamètre 76, en fonte d'aluminium coulée et acier galvanisé renforcé 4mm, entraxe 300*300 RAL à confirmer (modèle identique à la rue Jean Lefebvre). • crose de type "ARCADIA 78 F rond sur poteau" diamètre 76mm, RAL 9005 à confirmer. (modèle identique à la rue Jean Lefebvre). • Les candélabres seront équipés de luminaire modèle modèle "SOPHIA 642", inox, suspendue, IP 66 (équipé d'un optique Evo Led), RAL 9005 à confirmer (modèle identique à la rue Jean Lefebvre). • toutes les fournitures et raccordements nécessaires • toutes sujétions complémentaires | F | 1 | 155,10 € | 155,10 € | F | 1 | 155,10 € | 155,10 € | |
| 10 | <p>Raccordement au réseau existant</p> <p>Ce prix rémunère, au forfait, le raccordement des candélabres au réseau d'éclairage public existant.</p> <p>Il rémunère tout les moyens mis en oeuvre pour le raccordement sous consignation au réseau aérien existant, y compris le raccordement aérosouterrain éventuel ou le raccordement dans un local électrique.</p> <p>Avant toute intervention sur le réseau existant, le titulaire devra obtenir l'accord du titulaire du marché d'éclairage public de la commune.</p> <p>Il tient compte de toutes les sujétions d'exécution.</p> | F | 1 | 155,10 € | 155,10 € | F | 1 | 155,10 € | 155,10 € | |
| 11 | <p>Dépose existant</p> <p>Ce prix rémunère, au forfait, la dépose du réseau concessionnaires existant (câbles aériens, armement, poteaux béton armé, poteaux bois, massifs...).</p> <p>Il comprend l'évacuation en décharge ou au dépôt désigné par le Maître d'Ouvrage en accord avec le service concessionnaire et toutes les sujétions liées à l'exécution.</p> | F | 1 | 1 206,50 € | | F | 1 | 1 206,50 € | 1 206,50 € | 1 206,50 € |
| 12 | <p>Vérification par un bureau de contrôle</p> <p>Ce prix rémunère, au forfait, la vérification par un bureau de contrôle agréé des travaux exécutés.</p> <p>Il comprend également la fourniture au Maître d'oeuvre du procès verbal correspondant.</p> | F | 1 | 711,80 € | 711,80 € | F | 1 | 711,80 € | 711,80 € | |
| 13 | <p>Dossier de récolement</p> <p>Ce prix rémunère l'établissement et la fourniture, en fin de travaux, de tous les documents de récolement des ouvrages réalisés (trois exemplaires papier et un exemplaire reproductible -y compris support informatique).</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le dossier d'ouvrages exécutés - Le plan de récolement | F | 3 | 446,80 € | 1 340,40 € | F | 3 | 446,80 € | 1 340,40 € | |
| 14 | <p>Tranchée réseau concessionnaire</p> <p>Ce prix rémunère, au forfait, le terrassement des tranchées pour réseaux concessionnaires quelles que soient la largeur et la profondeur de la tranchée ou le nombre de fourreaux.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La démolition de chaussée ou trottoir ; - Les terrassements mécaniques ou manuels en terrains de toutes natures ; - L'évacuation des déblais en décharge y compris les droits de décharge ; - La mise en place des remblais en grave de béton concassé y compris compactage ; - La réfection à l'identique de la couche de base de la voirie. <p>Ce prix ne comprend pas la fourniture et la mise en oeuvre d'enrobés bitumineux.</p> <p>La quantité à prendre en compte résultera des plans d'exécution visés, éventuellement complétés par des constats contradictoires.</p> | M | 890 | 44,50 € | 39 605,00 € | M | 930 | 44,50 € | 41 385,00 € | 1 780,00 € |
| 15 | <p>REMBT 6 PLAGES</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose d'un coffret REMBT 6 plages sur socle y compris massif de scellement.</p> | U | | 537,00 € | | U | 1 | 537,00 € | 537,00 € | 537,00 € |
| 16 | <p>REMBT 9 PLAGES</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose d'un coffret REMBT 9 plages sur socle y compris massif de scellement.</p> | U | | 676,60 € | | U | 1 | 676,60 € | 676,60 € | 676,60 € |
| 17 | <p>SDI</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose de boîte de dérivation simple injectée.</p> <p>Caractéristiques du modèle proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaque boîte est enterrable directement et étanche à l'immersion - Après reconstitution de l'enveloppe d'étanchéité, une résine de remplissage non-démontable est injectée autour de la connectique - utilisation d'une résine durcissable - Ecran de protection des tiers - Raccords intégrés à perforation d'isolant IP2X permettant un raccordement sous tension | U | 3 | 198,60 € | 595,80 € | U | 1 | 198,60 € | 198,60 € | -397,20 € |
| 18 | <p>DDI</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose de boîte de dérivation double injectée.</p> <p>Caractéristiques du modèle proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaque boîte est enterrable directement et étanche à l'immersion - Après reconstitution de l'enveloppe d'étanchéité, une résine de remplissage non-démontable est injectée autour de la connectique - utilisation d'une résine durcissable - Ecran de protection des tiers - Raccords intégrés à perforation d'isolant IP2X permettant un raccordement sous tension | U | 4 | 204,00 € | 816,00 € | U | | 204,00 € | | -816,00 € |
| 19 | <p>Support d'arrêt béton et RAS</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, la pose d'un support en béton en arête, la confection d'une remontée aéro-souterraine et la reprise du réseau aérien existant.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'exécution des terrassements en terrain de toute nature, y compris évacuation et droits de décharge - le raccordement des câbles - la fourniture et pose d'ancrage et armement nécessaire à la fixation du câble - le remblaiement soigné de la fouille en grave 0/31,5 - la réalisation du massif de fondation et la fourniture et mise en place du poteau béton - toutes les sujétions liées aux travaux et fournitures | U | | 1 926,50 € | | U | | 1 926,50 € | | |
| 20 | <p>Coffret S22</p> | U | 9 | 257,60 € | 2 318,40 € | U | 12 | 257,60 € | 3 091,20 € | 772,80 € |

Envoyé en préfecture le 09/01/2020

Reçu en préfecture le 09/01/2020

Affiché le



ID : 077-217704709-20200109-20200002-CC

| | | | | | | | | | | | | | |
|----|--|---|-----|------------|------------|---|-----|------------|------------|------------|--|--|--|
| | branchement type S22 en niche ou sur socle. Il comprend notamment : - l'exécution des terrassements en terrain de toute nature, y compris évacuation et droits de décharge ; - les saignées et démolitions soignées des clôtures existantes pour la réalisation de la niche ; - la réalisation du socle éventuel ; - la fourniture et la pose du coffret S22 ; - le raccordement des câbles ; | | | | | | | | | | | | |
| 21 | Fourreaux 160 Ce prix rémunère, au mètre, la fourniture et la pose en tranchée de fourreaux PVC 160 pour passage des câbles BT sous entrées charretières ou sous chaussée. Il comprend notamment : - La fourniture et la pose en tranchée des fourreaux ; - L'enrobage en sable et la fourniture et la mise en oeuvre de grillage avertisseur de la couleur normalisée ; - L'aiguillage des canalisations et le manchonnage ; - Le contrôle de la continuité des fourreaux ; - La fourniture et la pose de bouchons plastiques à l'entrée et à la sortie des tubes. | M | 20 | 3,80 € | 76,00 € | M | 20 | 3,80 € | 76,00 € | | | | |
| 22 | Câble EDF 150²+70² Ce prix rémunère, au mètre, la fourniture et le déroulage de câble EDF réseau 3x150²+70². Il comprend notamment : - le matériel nécessaire à l'opération ; - la fourniture de câble ; - le tirage du câble sous fourreaux existants ; - la protection de la remontée de câble ; - toutes les sujétions liées au déroulage. | M | 225 | 18,20 € | 4 095,00 € | M | 225 | 18,20 € | 4 095,00 € | | | | |
| 23 | Cable EDF 35² Ce prix rémunère, au mètre, la fourniture et le déroulage de câble EDF branchement 4x35. Il comprend notamment : - le matériel nécessaire à l'opération ; - la fourniture de câble ; - le tirage du câble sous fourreaux existants ; - la protection de la remontée de câble ; - toutes les sujétions liées au déroulage. | M | 55 | 5,90 € | 324,50 € | M | 310 | 5,90 € | 1 829,00 € | 1 504,50 € | | | |
| 24 | Reprise de branchement chez le riverain Ce prix rémunère, au forfait, la reprise de branchement EDF chez le riverain y compris travaux de terrassement et travaux en façade. Il comprend notamment : - la réalisation des tranchées en domaine privé et la réfection à l'identique ; - la fourniture et pose de fourreaux aiguillés ; - la fourniture et tirage des câbles ; - la dépose éventuelle du coupe-circuit ; - la fourniture et le sertissage des raccords ; - les bornages ou débordages d'appareillage y compris disjoncteur, télé-report, circuits ; - la dépose et éventuellement la repose des tableaux ; - la remise en état des lieux. Il tient compte de toutes les sujétions liées à l'exécution. | F | 9 | 964,60 € | 8 681,40 € | F | 10 | 964,60 € | 9 646,00 € | 964,60 € | | | |
| 25 | Enquête riverain Ce prix rémunère, au forfait, la réalisation d'une enquête comprenant la négociation et la signature d'une convention de passage avec le riverain concerné. Ce prix concerne uniquement les enquêtes non-signées. Les fiches d'enquête signées par les riverains serviront à la réalisation des plans d'exécutions soumis au visa du Maître d'Ouvrage. | U | 12 | 54,20 € | 650,40 € | U | 13 | 54,20 € | 704,60 € | 54,20 € | | | |
| 26 | Dépose réseau existant Ce prix rémunère, au forfait, la dépose du réseau concessionnaires existant (câbles aériens, armement, poteaux béton armé, poteaux bois, massifs...). Il comprend l'évacuation en décharge ou au dépôt désigné par le Maître d'Ouvrage en accord avec le service concessionnaire. Il tient compte de toutes les sujétions liées à l'exécution. | F | | 2 765,30 € | | F | 1 | 2 765,30 € | 2 765,30 € | 2 765,30 € | | | |
| 27 | RAS sur poteau existant réseau existant en remontée aéro-souterraine Il comprend notamment : - l'exécution des terrassements en terrain de toute nature, y compris évacuation et droits de décharge ; - le raccordement des câbles ; - la fourniture et pose d'ancrage et armement nécessaire à la fixation du câble ; - le remblaiement soigné de la fouille en grave 0/31,5 ; - toutes les sujétions de travaux et fourniture pour la remontée aéro-souterraine. | U | 3 | 128,30 € | 384,90 € | U | 3 | 128,30 € | 384,90 € | | | | |
| 28 | Percement chambre Ce prix rémunère à l'unité chaque percement des parois de chambre en béton existante pour raccordement des fourreaux aiguillés, y compris toutes les fournitures nécessaires à la réalisation des joints, le nettoyage du regard et l'enlèvement et l'envoi des gravats aux décharges. Il s'applique à l'unité et comprend toutes sujétions complémentaires. | U | 10 | 31,30 € | 313,00 € | U | 10 | 31,30 € | 313,00 € | | | | |
| 29 | Fourreaux 25²*28 fourreaux PVC 25²*28. Il comprend notamment : - La fourniture et la pose en tranchée des fourreaux ; - L'enrobage en sable et la fourniture et la mise en oeuvre de grillage avertisseur de la couleur normalisée ; - L'aiguillage des canalisations et le manchonnage ; - La fourniture et la mise en place des attaches pour fourreaux ; - Le contrôle de la continuité des fourreaux ; - La fourniture et la pose de bouchons plastiques à l'entrée et à la sortie des tubes dans les chambres de tirages. | M | 400 | 1,30 € | 520,00 € | M | 400 | 1,30 € | 520,00 € | | | | |
| 30 | Fourreaux 42²*45 fourreaux PVC 42²*45. Il comprend notamment : - La fourniture et la pose en tranchée des fourreaux ; - L'enrobage en sable et la fourniture et la mise en oeuvre de grillage avertisseur de la couleur normalisée ; - L'aiguillage des canalisations et le manchonnage ; - La fourniture et la mise en place des attaches pour fourreaux ; - Le contrôle de la continuité des fourreaux ; - La fourniture et la pose de bouchons plastiques à l'entrée et à la sortie des tubes dans les chambres de tirages. | M | 800 | 1,60 € | 1 280,00 € | M | 800 | 1,60 € | 1 280,00 € | | | | |
| 31 | Chambre LOT | U | | 230,50 € | | U | | 230,50 € | | | | | |

Envoyé en préfecture le 09/01/2020

Reçu en préfecture le 09/01/2020

Affiché le



ID : 077-217704709-20200109-20200002-CC

| | | | | | | | | | | |
|-----|--|---|----|----------|-------------|----|----|---------------------|---------------------|---------------------|
| | Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose de chambre LOT avec tampon fonte. Il comprend notamment : - l'exécution des terrassements en terrain de toute nature, y compris droit de décharge ; - la fourniture et la mise en place de chambre préfabriquée ; - la fourniture et le scellement des éléments de fermeture ; - l'exécution des chapes et enduits intérieurs au mortier ; - le remblaiement soigné de la fouille en grave 0/31,5 ; - les réfections à l'identique de chaussées et trottoirs. | U | 4 | 373,00 € | 1 492,00 € | U | | 373,00 € | | -1 492,00 € |
| 32 | Chambre L1T Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose de chambre L1T avec tampon fonte. Il comprend notamment : - l'exécution des terrassements en terrain de toute nature, y compris droit de décharge ; - la fourniture et la mise en place de chambre préfabriquée ; - la fourniture et le scellement des éléments de fermeture ; - l'exécution des chapes et enduits intérieurs au mortier ; - le remblaiement soigné de la fouille en grave 0/31,5 ; - les réfections à l'identique de chaussées et trottoirs. | U | | | | U | | 599,90 € | | |
| 33 | Chambre L2T Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose de chambre L2T avec tampon fonte. Il comprend notamment : - l'exécution des terrassements en terrain de toute nature, y compris droit de décharge ; - la fourniture et la mise en place de chambre préfabriquée ; - la fourniture et le scellement des éléments de fermeture ; - l'exécution des chapes et enduits intérieurs au mortier ; - le remblaiement soigné de la fouille en grave 0/31,5 ; - les réfections à l'identique de chaussées et trottoirs. | U | | | | U | | 72,80 € | | |
| 34 | Plus-value pose chambre sur réseau existant Ce prix rémunère la plus-value liée à la pose de chambre tout type sur réseau existant. Il s'applique à l'unité et comprend toutes sujétions complémentaires. | U | | | | U | | 920,60 € | 11 047,20 € | |
| 35 | Reprise de branchement FT chez le riverain Ce prix rémunère, au forfait, la reprise de branchement FT chez le riverain y compris travaux de terrassement et travaux en façade. Il comprend notamment : - la réalisation des tranchées en domaine privé et la réfection à l'identique ; - la fourniture et pose de 2 fourreaux PVC Dn45 aiguillés ; - tous les raccordements nécessaires ; - la remise en état des lieux. Il tient compte de toutes les sujétions liées à l'exécution. | F | 12 | 920,60 € | 11 047,20 € | F | 12 | 920,60 € | 11 047,20 € | |
| 36 | Câble de raccordement réseau de télécommunication Ce prix rémunère, au mètre, la fourniture et le déroulage de câble de télécommunication. Il comprend notamment : -- le matériel nécessaire à l'opération ; -- la fourniture de câble ; -- le tirage du câble sous fourreaux existants ; -- la protection de la remontée de câble ; -- toutes les sujétions liées au déroulage. | M | | | | M | | 13,40 € | | |
| | PRIX NOUVEAUX | | | | | | | | | |
| PN1 | Câble alu BT 90 + 70 ² | | | | | ml | 70 | 16,75 € | 1 172,50 € | 1 172,50 € |
| PN2 | REMBT 12 PLAGES | | | | | u | 1 | 882,00 € | 882,00 € | 882,00 € |
| PN2 | Confection d'une fouille pour poteau bois de 10m | | | | | u | 1 | 163,20 € | 163,20 € | 163,20 € |
| PN3 | Fourniture et pose de poteau bois | | | | | u | 1 | 397,00 € | 397,00 € | 397,00 € |
| PN4 | F/P de câble 4 x 25mm ² alu | | | | | ml | 50 | 7,00 € | 350,00 € | 350,00 € |
| PN5 | C400 | | | | | u | 2 | 775,00 € | 1 550,00 € | 1 550,00 € |
| | Sous total | | | | | | | 99 508,80 € | 111 579,80 € | 12 071,00 € |
| | | | | | | | | 99 508,80 € | | |
| | | | | | | | | 19 901,76 € | | 22 315,96 € |
| | | | | | | | | 119 410,56 € | | 133 895,76 € |

République Française
Département de Seine et Marne

N°

2020 / 003



Ville de Tournan-en-Brie

DECISION

SERVICES TECHNIQUES
CH/SP/LG

Le Maire de TOURNAN-EN-BRIE,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du :

- ♦ 10 avril 2014 notamment l'alinéa 4 de l'article premier accordant la délégation à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122/22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision n°2019-091 en date du 18 juillet 2019 attribuant le marché de travaux de réhabilitation de voiries année 2019 (lot 2 du marché) à la société Colas IDF Normandie,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires et d'ajuster les quantités réellement exécutées,

DECIDE :

Article 1 : de passer une modification n° 1 du marché de travaux de réhabilitation de voiries année 2019 (lot 2 du marché) avec la société :

**Colas IDF Normandie
Route de Coulommiers
77390 Chaumes-en-Brie**

Article 2 : Le montant de la modification n° 1 du marché (lot 2 : réhabilitation de voiries) est de 6 155 € HT.

Article 3 : Les dépenses seront imputées au chapitre 23 de la section investissement du budget de la commune.

Envoyé en préfecture le 13/01/2020

Reçu en préfecture le 13/01/2020

Affiché le

ID : 077-217704709-20200113-20200003-CC





Article 4 : La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation sera adressée à :

- ✉ Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy,
- ✉ Le comptable assignataire,
- ✉ Monsieur le Directeur de la Société Colas IDF Normandie.

Fait à Tournan-en-Brie, le 13 JAN. 2020

Laurent GAUTIER



Maire de Tournan-en-Brie

COMMUNE DE TOURNAN-EN-BRIE
1, place Edmond de Rothschild
77220 Tournan-en-Brie



**MARCHE DE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE
DES FRERES VINOT ET DE REFECTION DES RUES DU MOULIN,
RUE DU MARCHE ET RUE DES FRERES VINOT**

LOT N°2 : REHABILITATION DE LA VOIRIE
(Marché n° MAPA2019/T/ST/06)

Modification n°1 du marché

Entre :

Le Maitre d'Ouvrage :

Mairie de Tournan-en-Brie
1, place Edmond de Rothschild
77220 Tournan-en-Brie

Représentée par Monsieur Laurent GAUTIER, Maire de Tournan-en-Brie ;

et

L'entreprise :

La société COLAS IdF NORMANDIE
Route de Coulommiers
77390 CHAUMES-EN-BRIE

Représentée par Monsieur Fabien PELTIER, Chef d'Agence

ARTICLE 1 : OBJET DE LA MODIFICATION DU MARCHÉ

La présente modification n° 1 du marché a pour objet la réalisation de divers travaux supplémentaires dus notamment à la présence de la fibre optique à une profondeur inférieure à 40 cm (rue des Frères Vinot) et aux travaux de réfection de la rue René LEBLOND. Cette présente modification n°1 ajuste les quantités réalisées par rapport aux quantités prévisionnelles du marché.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA MODIFICATION DU MARCHÉ

Le nouveau détail estimatif des prestations s'établit comme suit :

Cet avenant entraîne une augmentation du montant du marché initial dans les conditions suivantes :

| N° de prix | Libellé | Unité | Quantité | Prix Unitaires (Euros) | Montant H.T. |
|------------|--|-------|----------|------------------------|--------------|
| 1 | Installation de chantier | F | 3 | 8 500,00 | 25 500,00 |
| 2 | Piquetage et implantation | F | 1 | 875,00 | 875,00 |
| 3 | Contrôle de portance du fond de forme | F | 3 | 675,00 | 2 025,00 |
| 4 | Plans d'exécution | F | 1 | 920,00 | 920,00 |
| 5 | Dépose de bordures et caniveaux | M | 760 | 10,00 | 7 600,00 |
| 6 | Découpe soignée d'enrobés et de béton de surface | M | 130 | 3,20 | 416,00 |
| 7 | Rabotage des enrobés | M2 | 2 260 | 3,00 | 6 780,00 |
| 8 | Démolition de chaussée ou trottoir | M3 | 715 | 20,00 | 14 300,00 |
| 9 | Terrassements pour fond de forme | M3 | 100 | 30,00 | 3 000,00 |
| 10 | Fourniture et pose de bordures béton type P1 | M | p.m. | 18,00 | |
| 11 | Fourniture et pose de bordures béton type T2 | M | 150 | 25,00 | 3 750,00 |
| 12 | Fourniture et pose de caniveaux béton type CS2 | M | 190 | 22,00 | 4 180,00 |
| 13 | Fourniture et pose de bordures granit | M | 440 | 45,00 | 19 800,00 |
| 14 | Fourniture et pose de bordures type A2 granit | M | 100 | 48,00 | 4 800,00 |
| 15 | Fourniture et pose de caniveaux type CS2 granit | M | 215 | 43,00 | 9 245,00 |
| 16 | Regard ou grille-avaloir yc raccordement | U | 1 | 1 500,00 | 1 500,00 |
| 17 | Fourniture et mise en place de gargouille | U | 15 | 200,00 | 3 000,00 |
| 18 | Mise à niveau de tampons, bouche et trappe | U | 78 | 80,00 | 6 240,00 |
| 19 | Géotextile | M2 | 985 | 1,50 | 1 477,50 |
| 20 | Fourniture et mise en œuvre de grave ciment | M3 | 391 | 73,00 | 28 543,00 |
| 21 | Remplacement de tampons fonte | U | 36 | 175,00 | 6 300,00 |
| 22 | Grave bitume 0/14 | T | 690 | 82,00 | 56 580,00 |
| 23 | Béton bitumineux 0/10 noir | T | 444 | 85,00 | 37 740,00 |
| 24 | Béton bitumineux 0/6 noir | T | 115 | 135,00 | 15 525,00 |
| 25 | Réfection clôtures | M2 | 50 | 50,00 | 2 500,00 |
| 26 | Potelet anti-stationnement | U | | 120,00 | 0,00 |
| 27 | Barrière anti-stationnement | U | | 220,00 | 0,00 |

Envoyé en préfecture le 13/01/2020

Reçu en préfecture le 13/01/2020

Affiché le

ID : 077-217704709-20200113-20200003-CC



| N° de prix | Libellé | Unité | Quantité | Prix Unitaires (Euros) | Montant H.T. |
|------------|---|-------|----------|------------------------|--------------|
| 28 | Corbeille | U | | 500,00 | 0,00 |
| 29 | Attache vélos | U | | 400,00 | 0,00 |
| 30 | Signalisation horizontale et verticale | F | 3 | 5 000,00 | 15 000,00 |
| 31 | Dossier de récolement | F | 1 | 2 000,00 | 2 000,00 |
| PN1 | Moins-value bordures granit A2 en stock | M | 57 | -30,00 | -1 710,00 |
| PN2 | Changement tampon fonte assainissement EU | U | 9 | 125,00 | 1 125,00 |
| PN3 | Terrassement manuel pour dégagement fibre | M | 190 | 40,00 | 7 600,00 |
| PN4 | Fourniture et pose plaque protection réseau fibre | M | 40 | 55,00 | 2 200,00 |
| PN5 | Fourniture et pose bordures défense | M | 4 | 120,00 | 480,00 |
| PN6 | Modification regard assainissement rue du Moulin | U | 1 | 980,00 | 980,00 |

| | |
|--------------|--------------|
| Total H.T. | 290 271,50 € |
| TVA 20,00% | 58 054,30 € |
| Total T.T.C. | 348 325,80 € |

| | Montant HT | TVA 20.00% | Montant TTC |
|-----------------------------------|------------|------------|-------------|
| Marché initial | 284 116,50 | 56 823,30 | 340 939,80 |
| Modification n°1 | 6 155,00 | 1 231,00 | 7 386,00 |
| Marché initial + modification n°1 | 290 271,50 | 58 054,30 | 348 325,80 |

La plus-value correspondante représente environ 2,17% d'augmentation par rapport au montant initial du marché.


ARTICLE 3 : CLAUSES GENERALES

Toutes les autres clauses du marché demeurent applicables.

Le Titulaire du marché

Le : ...06/01/2020....

Monsieur Fabien PELETIER
Chef d'Agence
Société COLAS IdF NORMANDIE


Peter FLOT
Adjoint d'Exploitation
Agence CHAUMES-EN-BRIE
Route de Coulommiers - 77390 Chaumes-en-Brie
Tél. 01 64 42 54 90 - Fax 01 64 36 42 72 - SIRET 329 190 157 0000

Le Représentant du Pouvoir adjudicateur

Laurent GAUTIER
Maire de Tournan-en-Brie

Tournan-en-Brie le : 13 JAN. 2020






MAIRIE DE
TOURNAN EN BRIE
77220

SERVICE ENFANCE

Le Maire de Tournan-en-Brie

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 accordant la délégation à Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales dans son intégralité et pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer un contrat avec société Côté Découvertes, sise 70 Impasse du Ru, 74450 Saint Jean de Sixt pour l'organisation d'un séjour classe découvertes du 16 au 20 mars 2020 au profit de 2 classes de l'école élémentaire Santarelli.

ARTICLE 2 : Le montant de la prestation s'élève à 21360 € TTC

ARTICLE 3 : La dépense sera mandatée : chapitre 011, article 6042, code fonctionnel 212 du budget 2020.

ARTICLE 4 : Ampliation sera adressée à :

- Monsieur Le Sous- Préfet de Torcy
- Le Comptable assignataire
- La Société Côté Découvertes.

TOURNAN-EN-BRIE, le

13 JAN. 2020

Laurent GAUTIER
Maire de Tournan-en-Brie



2020 / 004



MAIRIE DE
TOURNAN EN BRIE
77220

SERVICE ENFANCE

Le Maire de Tournan-en-Brie

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 accordant la délégation à Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales dans son intégralité et pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer un contrat avec le prestataire BERGER-LEVRAULT, pour une durée de 60 mois. Ce contrat concerne l'hébergement Internet du logiciel e.enfance, le portail famille e.enfance, le paiement en ligne e.enfance et la norme interbancaire e.enfance.

La société BERGER-LEVRAULT est représentée par Monsieur Antoine ROUILLARD, Directeur Commercial, sise 64 Rue Jean Rostand, 31670 LABEGE.

ARTICLE 2 : La périodicité de facturation est trimestrielle.

ARTICLE 3 : La dépense sera mandatée : chapitre 011, article 611, code fonctionnel 020 du budget 2020.

Le montant de cette dépense pour les années suivantes sera inscrit au BP de chaque exercice.

ARTICLE 4 : Ampliation sera adressée à :

- Monsieur Le Sous- Préfet de Torcy
- Le Comptable assignataire
- la société BERGER-LEVRAULT

TOURNAN-EN-BRIE, le

14 JAN. 2020



Laurent GAUTIER
Maire de Tournan-en-Brie





MAIRIE DE
TOURNAN EN BRIE
77220

SERVICE ENFANCE

DECISION N°

2020 / 006

Le Maire de Tournan-en-Brie

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 accordant la délégation à Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales dans son intégralité et pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer un contrat avec société Côté Découvertes, sise 70 Impasse du Ru, 74450 Saint Jean de Sixt pour l'organisation d'un séjour classe découvertes du 9 au 13 mars 2020 au profit d'une classe de l'école élémentaire Santarelli.

ARTICLE 2 : Le montant de la prestation s'élève à 11726.55 € TTC

ARTICLE 3 : La dépense sera mandatée : chapitre 011, article 6042, code fonctionnel 212 du budget 2020.

ARTICLE 4 : Ampliation sera adressée à :

- Monsieur Le Sous- Préfet de Torcy
- Le Comptable assignataire
- La Société Côté Découvertes.

TOURNAN-EN-BRIE, le
14 JAN. 2020

Laurent GAUTIER
Maire de Tournan-en-Brie





DECISION DU MAIRE

Ville de Tournan-en-Brie

DIRECTION GENERALE

Le Maire de la ville de Tournan-en-Brie,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la proposition de la fondation « 30 millions d'amis » du 17/10/2019 pour l'année 2020.

DECIDE

Article 1^{er} : De passer une convention avec la Fondation « 30 millions d'amis » permettant de mettre en place des actions visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction ;

Article 2 : La municipalité s'engage à verser une participation financière à la Fondation « 30 millions d'amis » sous forme d'acompte correspondant à 50% des frais prévisionnels de stérilisation sur la base de 40 chats pour l'année 2020, soit 1 400,00€ TTC.

Article 3 : La dépense sera mandatée chapitre 011, article 6188, fonction 020.

Article 3 : La convention prend effet à la date de signature de la présente convention et jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 4 : Ampliation sera adressée à :

- ☞ Fondation « 30 millions d'amis » ;
- ☞ Madame la Cheffe de Police Municipale ;
- ☞ Association « les matous briards ».

A Tournan-en-Brie, le 17 JAN. 2020

Laurent GAUTIER
Maire de Tournan-en-Brie



FONDATION



**MILLIONS
D'AMIS**

reconnue d'utilité publique

Envoyé en préfecture le 17/01/2020

Reçu en préfecture le 17/01/2020

Affiché le



ID : 077-217704709-20200117-DECISION2020007-CC

CONVENTION de stérilisation et d'identification des chats errants

ENTRE :

La municipalité de TOURNAN EN BRIE

1 place E. de Rothschild

77220 TOURNAN EN BRIE

Représentée par son Maire, Monsieur Laurent GAUTIER

D'UNE PART,

ET

La Fondation 30 Millions d'Amis

40 cours Albert 1^{er}

75008 PARIS

Représentée par son Délégué Général, Monsieur Jean-François LEGUEULLE

Ci-après définies « les parties »

D'AUTRE PART.

IL EST EXPOSÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

TITRE I - EXPOSÉ

La municipalité de TOURNAN EN BRIE s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération. Un couple de chats non stérilisé peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en quatre ans.

Une solution a maintes fois fait ses preuves : la stérilisation. Née du constat que l'euthanasie ou le déplacement des colonies de chats est inefficace contre la pullulation, cette pratique, reconnue par tous les experts mondiaux et en particulier ceux de l'Organisation Mondiale de la Santé, respecte la sensibilité de nos concitoyens devant la vie des animaux de compagnie.

D'une part, la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, etc. D'autre part, elle enrayer le problème des odeurs d'urine et des miaulements des femelles en période de fécondité.

Par ailleurs, le chat étant un animal territorial, ceux présents sur un site empêchent tout autre de s'y introduire. Si des chats résident en un lieu, c'est qu'il existe en effet un biotope favorable et les éradiquer entraîne leur remplacement spontané et immédiat par d'autres.

TITRE II – CONVENTION

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION :

1.1 - La présente convention encadre la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur ci-dessous mentionnée.

1.2 - Elle détermine les obligations de chacune des parties intervenant dans les campagnes de stérilisation des chats errants sans propriétaire ou sans « détenteur » vivant sur le domaine public de la municipalité de TOURNAN EN BRIE.

1.3 - Cette convention détermine :

- L'expression des besoins de la municipalité de TOURNAN EN BRIE conformément au questionnaire 2019 annexé à la présente convention ;
- Les modalités de prise en charge des frais de stérilisations et d'identification par la Fondation 30 Millions d'Amis et la municipalité de TOURNAN EN BRIE.

ARTICLE 2 – MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT :

2.1 – Obligations de la municipalité de TOURNAN EN BRIE et de la Fondation 30 Millions d'Amis

2.1.1 - Le budget global, correspondant aux frais de stérilisations et de tatouages, est établi en fonction du nombre de chattes/chats recensé(e)s dans le questionnaire et d'un montant maximum TTC de :

- 80 € pour une ovariectomie + tatouage I-CAD
- 60 € pour une castration + tatouage I-CAD

La municipalité et la Fondation 30 Millions d'Amis participeront financièrement, chacune, à hauteur de 50 % du coût des stérilisations et des tatouages, réalisés au cours de la période de validité de la convention.

2.1.2 - La municipalité de TOURNAN EN BRIE s'engage à verser à la Fondation 30 Millions d'Amis sa participation financière de 50 %, avant toute opération de capture. Cette participation devra être versée par virement bancaire à l'aide du RIB annexé à la convention et en indiquant obligatoirement la référence : CM2020-18.

Le courrier joint à la présente convention, mentionnant le montant de la participation financière de la municipalité de TOURNAN EN BRIE, tient lieu de justificatif.

2.1.3 - La Fondation 30 Millions d'Amis, après réception de la participation financière de la municipalité de TOURNAN EN BRIE, s'engage à participer à hauteur du même montant.

2.1.4 - L'intégralité des frais de stérilisations et d'identification définis par la présente convention, seront directement réglés par la Fondation 30 Millions d'Amis au(x) vétérinaire(s) librement choisi(s) par la municipalité.

Lesdites factures devront être établies directement au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis, en faisant obligatoirement apparaître :

- Le code postal et le nom de la municipalité ;
- La date et la nature de l'acte pratiqué ;
- Le numéro de tatouage effectué.

Sans numéros de tatouages, les factures ne seront pas prises en compte et ne seront pas réglées.

2.1.5 - Pour des raisons comptables, la participation financière des deux parties devra être utilisée impérativement au plus tard le 31 décembre 2020. Passé cette date, la participation de la municipalité de TOURNAN EN BRIE ne pourra ni être remboursée ni être reportée sur l'année suivante.

2.2 – Obligations de la municipalité de TOURNAN EN BRIE

2.2.1 - Dans le cadre défini par l'article L.211-27 du Code Rural, La municipalité de TOURNAN EN BRIE, par arrêté, fera capturer les chats errants non identifiés, en état de divagation, sans propriétaire ou sans « détenteur » et vivant en groupe dans les lieux publics de la commune. Elle fera procéder à leur stérilisation et à leur identification préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux.

2.2.2 – Selon les modalités prévues par l'article R.211-12 du Code rural, lorsque des campagnes de capture des chats errants sont envisagées sur tout ou partie du territoire de la commune, la municipalité de TOURNAN EN BRIE en informe la population, par affichage et publication dans la presse locale, des lieux, jours et heures prévus, au moins une semaine avant leur mise en œuvre.

2.2.3 - Lorsqu'un chat est trappé, la municipalité de TOURNAN EN BRIE s'oblige en première intention à vérifier si l'animal est identifié afin, le cas échéant, de le restituer à son propriétaire.

2.2.4 - Seuls pourront être relâchés en un lieu les chats qui y ont été préalablement capturés ; aucun chat d'une autre origine géographique ne doit y être introduit.

2.2.5 - Les chats capturés par la municipalité de TOURNAN EN BRIE et qui n'ont pas pu être restitués à leur éventuel propriétaire, sont amenés chez un vétérinaire de son choix avant d'être relâchés sur leur lieu de trappage.

2.2.6 - Les opérations de capture, de transport et de garde des animaux sont intégralement pris en charge par la municipalité de TOURNAN EN BRIE.

2.2.7 - Les animaux sans propriétaire ou dont le propriétaire est inconnu et qui ne pourront être relâchés (maladie, problèmes sanitaires, très jeunes chatons...) devront être conduits en fourrière comme le prévoit la loi.

2.3 – Obligations de la Fondation 30 Millions d'Amis

2.3.1 - L'identification des chats se fera au nom de la « Fondation 30 Millions d'Amis - 40 cours Albert 1^{er} - 75008 PARIS », enregistrée en tant que professionnel sous le numéro de SIRET 325 215 085 00029.



2.3.2 - Si un chat identifié au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis nécessite des soins vétérinaires, cette décision devra être validée en concertation avec un vétérinaire choisi par la mairie de TOURNAN EN BRIE et la Fondation 30 Millions d'Amis.

ARTICLE 3 - GESTION DE POPULATIONS DE CHATS STERILISES ET INFORMATION DU PUBLIC

3.1 - La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde des populations félines seront placés sous la responsabilité de la municipalité de TOURNAN EN BRIE.

3.2 - La municipalité de TOURNAN EN BRIE s'engage, après la mise en place d'une opération, à ne pas procéder à la capture des populations de chats stérilisés et identifiés au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis.

3.3 - La municipalité de TOURNAN EN BRIE s'engage à informer la population de l'action entreprise en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis en faveur des chats errants - notamment en apposant en mairie l'affiche fournie par la Fondation 30 Millions d'Amis valorisant le partenariat - et en rappelant aux propriétaires leurs obligations envers leurs animaux.

3.4 - D'après les expériences déjà conduites, il est vivement conseillé de dédier un endroit avec abris aux populations de chats libres stérilisées et identifiées.

TITRE III : VALIDITE DE LA CONVENTION

Article 1 :

La présente convention prendra effet le 1^{er} janvier 2020 et ce jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2 :

La présente convention ne sera pas reconduite tacitement. Pour l'année suivante, une nouvelle demande écrite devra être adressée par la municipalité de TOURNAN EN BRIE à la Fondation 30 Millions d'Amis.

Fait à Paris, le 19 novembre 2019

Pour la Fondation 30 Millions d'Amis
Jean-François LEGUILLIE, Délégué Général



Pour la municipalité de TOURNAN EN BRIE
Laurent GAUTIER, Maire





DECISION

2020 / 008

Ville de Tournan-en-Brie

SERVICES TECHNIQUES
CH/SP/LG

Le Maire de TOURNAN-EN-BRIE,

- ♦ 10 avril 2014 notamment l'alinéa 4 de l'article premier accordant la délégation à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122/22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Civil,

DECIDE :

Article 1 : de donner à bail, à l'Etat (Ministère des Finances et des Comptes Publics), représenté par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de Seine-et-Marne, dont les bureaux sont 38 avenue Thiers à Melun cédex 77011, un appartement de type T3 sis 10 rue des Fossés à Tournan-en-Brie 77220.

Article 2 : Le présent bail est délivré moyennant un loyer mensuel, charges non comprises, de cinq cents euros (500,00 €).

Article 3 : Le présent bail est consenti pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, renouvelable par tacite reconduction deux fois sans excéder neuf ans.

Article 4 : Le loyer est calculé en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). L'indice de base étant le dernier indice connu et publié au jour de la prise d'effet du bail.

Article 5 : Ampliation sera adressée à :

- ☞ Monsieur le Sous-Préfet de Seine-et-Marne,
- ☞ Le Comptable assignataire,
- ☞ Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de Seine-et-Marne,

Fait à Tournan-en-Brie, le 21 JAN. 2020

Laurent GAUTIER

Maire de Tournan-en-Brie

